REÇU EN PREFECTURE 1e 20/10/2022 Application agréée E-legalite.com E-084-218400802-20220922-31_20220922

DE/31/3.5.1/20220922/48

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	27	
Représentés :	6	Séance du 22 septembre 2022
Non représentés :	0	L'an deux mille-vingt-deux et le vingt-deux septembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le seize septembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Votants :	33	Étaient présents également :

Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Adjoints au Maire.

Annie GARNERO, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE, Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés : Annie MILLET, Stéphane MICHEL, Evelyne ESPENON, Cyrille GEEL, Gérard PREVOT, Christiane TCHA SENG NOU,

Étaient absents et non représentés : Néant

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil: Mohammed AÎTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Désaffectation et Déclassement d'une partie du Domaine Public situé route de Sarrians

Monsieur Mario HARELLE, Conseiller Municipal délégué au Cadre de vie, rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurisation par la création d'un cheminement piétonnier sur la route de Sarrians, il y a lieu de Désaffecter et de Déclasser une partie du Domaine Public, partie représentant environ 27 m².

Monsieur Mario HARELLE précise qu'afin de procéder à la totalité desdits travaux, cette partie du Domaine Public fera l'objet d'un échange contre du foncier appartenant aux Consorts CEBE, propriétaires qui jouxtent les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal, Monsieur Mario HARELLE entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée de ville route de Sarrians,

Considérant l'accord des Consorts CEBE pour procéder à l'échange du foncier

REÇU EN PREFECTURE le 28/18/2822

Acte Exécutoire

Transmis le : 20. 10.2022

Publié le: 20.10.2022.

Application agréée E-legalite.com 99_DE-084-218400802-20220922-31_20220922

APPROUVE la Désaffectation et le Déclassement d'une partie du Domaine Public situé route de Sarrians,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Stéphane MICHEL, Adjoint au Maire délégué à la Ville en Transition à :

• Signer tous les documents se rapportant à cette Désaffectation et à ce Déclassement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance. Pour copie conforme.

Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance